

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 44 (1971)

**Heft:** 10

  

**Artikel:** Du Haut-Léman à la vallée de Bagnes : une soixantaine de communes s'unissent pour construire une usine d'incinération

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-127192>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Une soixantaine de communes s'unissent pour construire une usine d'incinération

75

Un peu partout dans notre pays s'édifient des stations d'épuration et des usines d'incinération des ordures ménagères, les deux sortes d'installations étant dans bien des cas liées, notamment à Zurich, Bienne et Fribourg. Il convient de préciser toutefois que maintes villes romandes ne sont encore dotées ni de l'une ni de l'autre. Il s'agit aujourd'hui de mettre les bouchées doubles. En effet, on ne saurait tarder davantage à équiper notre pays des services d'assainissement qui sont indispensables.

Si, sous ce rapport, Genève est à l'avant-garde dans notre pays, puisque 97% de ses habitants sont aujourd'hui raccordés à une station d'épuration et que plusieurs centrales d'incinération y sont déjà en activité, Bâle-Ville et le Tessin figurent parmi les cantons les moins bien lotis. Le Valais, lui, n'est pas non plus très avancé, non pas que ses autorités négligent ces problèmes, mais en raison de l'étendue du territoire et de la dispersion relative des agglomérations. Quant à l'Est vaudois, il travaille fort et ferme à son équipement dans ce domaine, même si les stations d'épuration en fonction sont limitées à quelques unités seulement. Celles de la Riviera vaudoise sont en voie de construction et l'on espère qu'elles pourront entrer d'ici peu en activité.

Un gros problème a préoccupé depuis plusieurs années l'Est vaudois et la plaine du Rhône en général: il s'agit du traitement des gadoues d'un territoire assez vaste et comprenant une population atteignant actuellement près de 100 000 habitants. Il est apparu rapidement que, pour la construction d'une usine d'incinération, il fallait autant que possible trouver un accord entre les nombreuses communes intéressées, cela sur le plan régional, comme cela a été le cas dans le Gros-de-Vaud, à Penthaiz. On s'est rendu compte aussi que les barrières politiques, si souvent infranchissables, devaient être supprimées dans cet ordre d'idées si l'on voulait arriver à une réalisation rationnelle. C'est ainsi que depuis quelque temps, des contacts avaient été établis sur le plan intercantonal entre les communes vaudoises et valaisannes intéressées à un tel projet.

Où placer celui-ci? L'espace manquant sur la Riviera vaudoise, on s'est naturellement tourné vers la plaine du Rhône pour chercher à y implanter une usine d'incinération régionale. Cette région offre en effet de vastes espaces peu habités, où l'industrie se développe d'une manière rapide, notamment à Villeneuve, Aigle, Monthey et Vouvry, cette dernière commune prenant un essor remarquable depuis quelque temps.

Deux projets furent à l'étude: l'un à Roche, sur territoire vaudois, l'autre à Monthey, sur sol valaisan. Pourquoi Roche? Parce que, dans cette commune et non loin de l'usine de ciment, le Service d'épuration des eaux et de traitement des gadoues de la Riviera vaudoise, le SIEG, a acquis un terrain suffisant pour y édifier une station de traitement des boues provenant des stations d'épuration de Vevey et de Clarens, dont nous avons dit plus haut qu'elles sont en voie de construction. A côté de l'installation de Roche, qui sort du sol, on eût pu prévoir la construction d'une usine d'incinération des ordures ménagères pour toute la région du Haut-Léman et du Chablais. Une étude fort poussée fut du reste entreprise dans ce sens. Mais, le projet ayant pris de plus en plus d'envergure par l'adhésion de principe de bon nombre de communes valaisannes, on en vint à envisager une autre solution, valaisanne celle-là, à Monthey.

### Monthey l'emporte

Les deux projets, longtemps en présence, étaient à peu près équivalents; le coût de l'usine de Roche eût été légèrement plus élevé. Sur sol vaudois, on eût pu tirer de la chaleur provenant de l'incinération pour produire une certaine quantité d'électricité. Toutefois, sur sol valaisan, la présence des usines Ciba, en pleine expansion et qui vont être considérablement agrandies, toute la production bâloise de Ciba devant être amenée à Monthey, a été déterminante dans le choix du site. La grande maison de produits chimiques s'étant déclarée d'accord d'utiliser totalement la vapeur provenant de l'incinération, il y avait là une sérieuse économie dans les frais d'exploitation qui a fait pencher la balance et, finalement, c'est Monthey qui l'a emporté, les divers partenaires ayant fait abstraction complète de tout argument politique. Il s'agissait là de trouver la solution la plus rationnelle et la plus économique. Et comme ce dernier argument jouait un rôle considérable, ce choix a été ratifié par tous les partenaires. Précisons que l'usine d'incinération prévue ne sera pas seulement appelée à desservir la région du Chablais, qui a pris récemment conscience de ses intérêts communs, mais un territoire infiniment plus étendu, puisqu'il comprendra le Haut-Léman, soit le district de Vevey et d'autre part toute la région Martigny-Entremont. En définitive, ce sont une soixantaine de communes qui participeront à cet effort collectif, seules quelques communes ayant préféré garder leur indépendance pour le traitement de leurs gadoues. Ce qui a été déterminant aussi pour la plupart

des communes, c'est le fait qu'un système de péréquation des transports sera mis sur pied, les communes les plus éloignées ne payant pas davantage que celles qui sont proches de l'usine d'incinération.

En même temps qu'on établissait une péréquation des transports, on a prévu six centres de ramassage, sur tout le territoire desservi par la future usine. On procédera là au compactage des gadoues, qui seront ensuite transportées par containers à Monthey. Du centre de ramassage à l'usine, les déchets sont pris en charge par la société. Seule une incinération totale, comme celle qui va être pratiquée à Monthey, permettra de réduire les déchets à un strict minimum, 10 à 12%.

Le terrain (5000 m<sup>2</sup> à Fr. 22.—, un prix particulièrement avantageux) a été réservé en bordure du Rhône et à proximité de l'usine Ciba. Des sondages ont révélé que ce terrain était d'excellente qualité.

#### **180 000 habitants et 46 000 tonnes d'ordures**

Au cours d'une séance qui a eu lieu le 6 juillet 1971 à Monthey et qui réunissait, outre deux conseillers d'Etat, l'un Vaudois, l'autre Valaisan, des préfets et des représentants de communes intéressées, M. Frédéric Tschumi, ingénieur et municipal à Vevey, qui présidait le Comité d'initiative et la séance d'information, a fourni d'amples

renseignements sur le projet montheysan, M. Pierre Schneider, ingénieur directeur du SIEG, donnant également des précisions d'ordre technique. Il est prévu qu'en définitive 180 000 habitants pourront être desservis par la future usine, ce qui représentera un tonnage de 46 000 tonnes. Les communes valaisannes représenteront 42% de la population et 41% du tonnage, les communes vaudoises faisant le reste, soit respectivement 58 et 59%. Grâce à l'utilisation de l'énergie thermique, qui représentera une entrée annuelle de quelque un million et demi de francs, le coût de l'exploitation sera raisonnable. Avant l'entrée des communes de la région Martigny-Entremont dans la société, il était prévu un coût des installations de 16 millions environ. Mais ensuite, il a fallu augmenter la capacité des deux fours qui, de 150 tonnes, seront portés à 180 tonnes par four. Il en résultera une augmentation de 10% environ du coût des installations qui, dès lors, seront devisées à 17,5 millions. En revanche, il est prévu que les frais d'exploitation seront proportionnellement réduits, les communes ayant avantage à se grouper pour traiter leurs ordures ménagères.

La construction durera de deux à deux ans et demi et l'on compte que la nouvelle usine pourra être mise en activité en 1974. On peut être assuré que, vu l'urgence de la tâche, ce grand travail sera mené rondement.

## **Les aspects économiques du chauffage des logements**

L'Institut national belge du logement vient de publier une brochure de 166 pages sur «Les aspects économiques du chauffage des logements» contenant l'ensemble des exposés faits lors de la journée d'étude organisée en 1970 sur ce thème lors du Salon européen du chauffage, du conditionnement d'air et de l'isolation.

Des exposés introductifs mais fouillés traitent de l'importance du secteur du chauffage dans l'économie nationale, de la politique énergétique belge et de ses répercussions dans le domaine du chauffage, de l'industrie du chauffage en Belgique, ainsi que de l'incidence de l'isolation thermique sur le coût d'investissement et d'exploitation du chauffage.

Ils sont suivis d'une série d'études de cas où des experts en la matière analysent les résultats obtenus en matière de chauffage, selon des combustibles différents, dans des ensembles de logements et dégagent les premières

conclusions que l'on peut tirer de l'enquête menée par l'Institut concernant les coûts totaux annuels d'exploitation du chauffage des logements. L'étude de l'INL fournit non seulement des renseignements utiles quant aux résultats acquis en pratique par différents procédés et quant aux coûts des énergies et des installations, mais définit encore une méthodologie permettant entre autres l'actualisation de ce travail et pouvant aider à l'analyse comparative de projets. Elle amène aussi à poser certaines interrogations théoriques et technologiques susceptibles d'inspirer d'intéressantes recherches.

La brochure peut être obtenue, au siège de l'Institut national belge du logement, boulevard Saint-Lazare 10, 1030 Bruxelles, au prix de 200 F. Elle peut également être envoyée moyennant le versement d'une somme de 210 F (200 F + 10 F de frais d'envoi) au CCP N° 390.10 de l'Institut national du logement, revue «Habiter», 1030 Bruxelles, et l'indication sur le talon du virement de la mention «Aspects économiques du chauffage des logements».